

PRÉAMBULE

Une procédure d'alerte est mise en place au sein d'AlgoSecure afin de permettre à tous de dénoncer des infractions à la loi ou à l'éthique des affaires, dans un cadre sécurisant et sans craindre de représailles de la part des contrevenants ni de l'entreprise.

ARTICLE 1
MOYEN DE COMMUNICATION

Les alertes sont adressées par email à l'adresse alerte.interne@algosecure.fr.

ARTICLE 2
CONFIDENTIALITÉ

Les salariés recevant les emails envoyés à l'adresse alerte.interne@algosecure.fr sont engagées à la plus stricte confidentialité concernant l'identité des lanceurs d'alerte. Elles signent à cet effet un engagement de confidentialité spécial.

ARTICLE 3
ABSENCE DE REPRÉSAILLES

Le lancement d'alerte de bonne foi ne pourra pas être utilisé pour menacer ou sanctionner les lanceurs d'alerte.

ARTICLE 4
INVESTIGATION

Suite à un lancement d'alerte, les salariés recevant l'information l'analysent, posent si nécessaire des questions supplémentaires au lanceur d'alerte et investiguent l'objet de la dénonciation. En fonction des résultats des investigations, une action pourra être prise en interne afin de faire cesser le trouble, s'il s'avère réel.

ARTICLE 5
SALARIÉS ET LANCEMENT D'ALERTE

Tous les salariés sont informés au moins deux fois par an de leur possibilité de lancer l'alerte. Les salariés chargés de recueillir ces alertes sont formés à leur gestion et engagés à la plus stricte confidentialité concernant l'identité des lanceurs d'alerte.

ARTICLE 6
SUIVI

Un fichier est créé, permettant de suivre le nombre d'alertes, leur objet et les investigations lancées à la suite.

Chaque année avant le 30 juin, un rapport est émis à destination de tous les salariés et reprenant les données de ce fichier de suivi.

Fait le 20 août 2020 à Lyon